



Est ce que une copropriete peut englober une asl

Par **chantal3109**, le **19/04/2010** à **11:24**

Bonjour,
Je vais essayer de faire simple
j'ai achete une maison il y a 2 ans dans un lotissement de 11 maisons, une asl avait été crée puisque lors de notre achat cela apparaisé.
Après renseignement à la prefecture cette ASL n'existe pas .
Il y a un mois notre voisin nous informe qu'il est convoque par lettre recommande par lost one à une reunion de l'asl "les jardins des tourelles"
Donc n'ayant rien reçu de cette dernière nous sommes allés a cette reunion
Nous avons élu un president, une secretaire, un scrutateur et aussi un gestionnaire apres deliberation d'un syndic professionnel lost one , pour la durée de un an toutefois la mission du syndic exprirera en tout etat de cause à là date de l'acceptation de la commune de la retrocession de la voierie.
Sachant que lost one represente la copropriete d'un immeuble et de plusieurs maison , et que la rue est notre seul point commun .
Ma question est la suivant est ce que lost one va faire une demande a la prefecture pour creer cette asl et si c'est le cas devons nous et serons nous obliges de participer aux frais de leur copropriete tel que le changement d'un lampadaire , entretien des buissons qui sont le long de cette rue en commun?
Et ne devrions nous pas avoir un plan delimitant notre lotissement
Merci à l'avance de la réponse que vous voudrez bien me faire parvenir